

Légation de Suisse
en
France

Paris, le 11 Avril 1902

45 bis, rue de Marignan

N° 20/02

17 APR 1902

N° 45/X. 4.

PRIÈRE DE RAPPELER
LE NUMÉRO CI-DESSUS.

Monsieur le Président

Il vaut toujours mieux ne pas se laisser surprendre par les événements; si donc, contre attente, l'incident Silvestrini devait donner lieu à des mesures militaires, je désirerais recevoir quelques instructions générales sur les points suivants:

I 1°) quelles catégories d'hommes en congé à l'étranger seront appelés à rejoindre leur corps? tous les hommes de l'élite? ou seulement certains classes d'âge parmi les hommes de l'élite? — quid de la Landwehr premier ban? — Je suppose que les hommes de la Landwehr second ban ne sont pas appelés.

2°) quelles catégories d'officiers en congé ici devraient rejoindre leur corps?

3°) quid de l'Algérie et des colonies?

4°) ceux de mes collaborateurs qui sont officiers ou soldats doivent-ils donner le pas à leur caractère militaire ou à leurs fonctions civiles?

Monsieur

Monsieur Zemp

Président de la Confédération

Berne

BAr

184

Dodis



Comme ils donnaient forcément la préférence à la première alternative, il faudrait que je puisse leur opposer un ordre, du moins à quelques-uns d'entre eux.

II Au point de vue financier, je pense qu'il y aurait bien de remettre des bons de transport, dans les conditions du rapatriement ordinaire des indigents, à tous les hommes qui se présenteraient munis de leur livret militaire constatant qu'ils appartiennent aux classes appelés sous les drapeaux, et qui désireraient ne pas pouvoir faire le voyage à leurs frais. — J'ai demandé il y a huit jours & je vais recevoir 20 cahiers de bons de transport sur les lignes riches et j'ai commandé un million de bons sur chacune des lignes de l'Est et du P L M. — Je me réserve cependant d'examiner s'il ne serait pas profitable de faire deux ou trois trains spéciaux Paris - Lille & Paris - Pontarlier où l'on devrait admettre sur présentation de son livret militaire, cela économiserait des voitures sans fin et ne coûterait peut être pas plus cher; bien entendu j'en ai parlé de cette idée à personne mais je la formule parce que j'ai eu à diriger en Août - Septembre 1870 et ensuite pendant la Commune de Paris le rapatriement d'une

traintaine de mille indigents suisses, badois et badois; nous avons eu
 à débourser jusqu'à 2000 billets par jour; des trains spéciaux simpli-
 ficraient énormément la besogne si on peut leur donner une
 publicité préalable suffisante.

Notre caisse de secours a quelques millions de francs disponibles
 en sorte qu'à ce point de vue, il n'y a pas de question pour le
 moment.

Je suppose que, si l'on provide aux rapatriements individuels
 par billets nominatifs, nous ne devrions remettre de billets qu'aux
 sous-officiers & soldats qui désireraient être hors d'état de faire le
 voyage à leurs frais. Dans le doute, il faudrait payer.

En vous priant de voir dans la présente lettre une
 simple mesure de précaution administrative, j'ai l'honneur
 de vous remercier, Monsieur le Président, l'assurance de
 ma très-haute considération.

Ludly